Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901144-20260320-2026_10-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNE DE LANNÉANOU

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2026

Délibération n°2026-10

L'an deux mil vingt-six le vingt mars à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Lannéanou, légalement convoqué le seize mars, s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick Berger, Maire.

Nombre de Membres
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11
Date de Convocation : 16/03/2026
Date d'Affichage :
Date de Publication ou Notification :23 /03/2026

Présents : Patrick BERGER, Ghislaine PORCHER, Gabriel GENTRIC, René BELLOUR, Françoise BIZIOU, Henriette GLORENNEC, Morgane GLORENNEC, Julien GUEGUEN, Jérémy LE ROCH, Sylvie RANA, Alexandre ROUSSEAU.
Absents :
Procurations : néant

Madame Ghislaine PORCHER a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Election du Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-4 à L.2122-7 ;
Considérant la candidature de Monsieur Patrick BERGER ;

Il est procédé à l'élection du Maire.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :
- Monsieur Patrick BERGER : onze voix - 11 voix

Le Conseil municipal :

DECLARE Monsieur Partick BERGER, Maire.

Fait à Lannéanou, le 23 mars 2026

Le secrétaire de séance,
Ghislaine PORCHER

Le Maire,
Patrick BERGER